

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JANVIER 2020

À 20 H 00

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Patricia CHANEL, Carole BUFFET et Séverine BRESSAND.

Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, Patrick CHAVANT, Jean-Claude CLERC et Richard DEVOY (arrivé à 20 h 38 et quitte la séance à 21 h 10).

Excusé(es) et/ou absent(es) : Mmes Agnès MATHIOT (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND), Karine DOPONT, Raphaële BERNARDINIS et Émilie NAVARRO. M. François REVERDY.

Date de convocation du conseil municipal : le 13 janvier 2020

Madame Catherine ESTUBLIER est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance, ce que ce dernier accepte à l'unanimité des votants :

- BUDGET : Le Conseil municipal, par 10 voix pour, adopte une délibération afin de régler quelques de dépenses en section d'investissement avant le vote du prochain budget (Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012) et autorise le Maire à signer les mandats correspondants.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les dernières demandes enregistrées :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 48/2019 – Maître Anne DUBOIS pour les parcelles cadastrées section D 679 et D 617 (812 m2) situées Impasse du Pelloux à La Ruaz (propriété de M. PINELLI Daniel) – Zone Ub du PLU

N° 01/2020 – Maître Anne DUBOIS pour la parcelle cadastrée section B 1785 (17 002 m2) située au lieudit « La Foraise » - Zone Np du PLU

N° 02/2020 – SELARL BERNARSONI pour les terrains cadastrés section C 66 (1955 m2), X 29 (3640 m2) et E 1099 (1358 m2) tous en zone A du PLU (terrains agricoles)

N° 03/2020 – Maître Anne DUBOIS pour les parcelles ZB 32 (Sur Gramelière) et X 154 (Etang de Rossettes) – Zone A du PLU

N° 04/2020 – Maître Anne DUBOIS pour les parcelles X 204 et 203 (La Frelatière) – Zone A du PLU

Déclarations Préalables :

N° 48/2019 – Demande présentée par M. MARTINEZ Yves pour la modification de la DP 00115119D0011 : suppression de la nouvelle fenêtre prévue sur la façade ouest et pose d'un portail battant et non coulissant – Parcelle B 1907 – 14, Impasse des Platanes.

M. MARTINEZ a également demandé l'annulation du permis qu'il avait obtenu début 2009 pour la construction d'un atelier et bûcher.

N° 49/2019 – Demande émanant de M. Pierre FAFOURNOUX pour la division foncière des parcelles B 741 et B 742 situées rue de la Chansonne – Création de deux lots constructibles : lot A de 1011 m2 et lot B de 1010 m2 – Zone Ub du PLU.

N° 01/2020 – Demande formulée par VRC FINANCIERE – Mme RICHER Virginie pour la division foncière des parcelles B 2068 et B 2070 située route du Cruix au village – Création de deux lots : lot 1 : 578 m2 – Lot 2 : 672 m2 – Zone Ua du PLU.

N° 02/2020 – Demande de M. BENSOUSSAN Mendy pour le remplacement d'un ancien abri de jardin en bois de 15 m2 par un nouveau de 19.90 m2 – Parcelle C 1160 – 369, route des Combes – Basses Rossettes – Zone Ub du PLU.

N° 03/2020 – Demande de M. et Mme MEYER Michel pour réfection de la toiture et de la zinguerie – 226, chemin des Millettes – C 514- 1006-1072-1075 et 1076 – Zone Ub du PLU

Permis de construire :

N° 01/2020 – M. MELEIRO Claude pour la réhabilitation d'un bâtiment rue de la Chansonne – B 539 (Zone Ua du PLU).

TRAVAUX DE BATIMENTS :

Il est rappelé que la réfection totale des toilettes des classes maternelles sera réalisée durant les vacances de février. Le planning a été calé avec les différents artisans concernés.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS :

Comme prévu, la convention avec la fondation 30 millions d'amis a été signée. Le règlement de la participation financière de DRUILLAT est en cours.

Cette action devrait donc pouvoir être conduite prochainement.

REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 votants) de la reprise de concessions trentenaires ou cinquantenaires expirées et n'ayant pas donné lieu à renouvellement suivant liste ci-dessous :

B 40 M. ANDRE Mathieu 1863-1939
Mme ANDRE née PIN Adèle 1876-1951
Concession échue depuis le 01/02/2013 (2 m2)

- G 490 M. ANDRE Jean-Claude (décédé en 1930)
Mme Marie ANDRE née VIEUDRIN 1878-1964
Concession échue depuis 2013 (2 m2)
- B 70 M. MICHEL Victor (1845-1938)
Concession échue depuis le 18/06/2014 (2 m2)
- F 50 M. ANDRE Nicolas (1860-1938)
Mme ANDRE Marguerite veuve ANDRE (1866-1940)
M. BELLON Pierre (1903-1979)
Mme BELLON Henriette née ANDRE (1903-1989)
Concession cinquantenaire échue depuis le 01/04/2014 (2 m2)
- F 450 M. ADRIEN Joseph (1894-1973)
Mme MARTIN née GRUMET Joséphine (1894-1984)
Concession échue le 30/10/2014 (2 m2)
- B 360 Mme BLATRIX Jeanne-Marie (1836-1934)
Concession échue depuis le 18/04/2015 (2 m2)
- B 370 Mme CAMELAS Alice (1899-1941)
Mme CAMELAS Hortense (1912-1952)
Concession échue depuis le 19/11/2016 (2 m2)
- D 460 M. LEON Jean-Marie (14-02-1988)
Mme LEON née MILLET Marie (26-02-1881/08-03-1962)
Concession échue depuis le 08/11/2016 (2 m2)
- F 410 Mme CAMELAS née RIVIERE Marie (1854-1933)
M. CAMELAS François (1847-1936)
(Concession échue depuis 2018 – 2 m 2 – Abandon acté par les descendants en 2018)
- C 470 M. PERRODIN Jules (1877-1956)
Mme PERRODIN née MOUCHETANT Maria (1880-1963)
(Concession échue depuis le 25/11/2016 – 2 m2)

Il sera demandé aux agents techniques de démonter les monuments funéraires et des devis seront sollicités auprès d'opérateurs funéraires (COMTET, BOUVET, ALLARDET...) pour le retrait des restes mortuaires qui seront déposés dans l'ossuaire.

Il serait judicieux de procéder à cette pratique chaque année car compte-tenu de l'ancienneté des tombes, le rythme de reprises et d'abandons s'accroît.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE :

Le point est fait sur les travaux qui ont débuté dernièrement.

Les travaux de démolition ont débuté côté cimetière, comme prévu, et remonteront du côté du centre village afin d'éviter une gêne importante des riverains et de la circulation.

Un hydro curage des réseaux d'eaux pluviales existants sur la partie nord-ouest du chantier a été réalisé.

La limite d'agglomération sur l'entrée du village à proximité du cimetière sera réalisée par le Conseil Départemental.

En attendant, le déplacement provisoire des panneaux existants sera effectué par l'entreprise « SOCATRA ».

QUESTIONS DIVERSES :

- GESTION DES LISTES ELECTORALES :

Une réunion de la commission de contrôle composée de Mmes Patricia CHANEL, Carole BUFFET, Séverine BRESSAND et de Mrs Jean-Claude CLERC et Richard DEVOY, se tiendra le vendredi 21 février 2020 à 18 h 30, en mairie.

- TRAVAUX SUR LE BEFFROI :

M. le Maire donne connaissance des échanges intervenus avec l'association « LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE » concernant les travaux à intervenir au niveau du beffroi et des lames d'abat-sons de l'église.

Ces travaux seront confiés à l'entreprise PRETRE ET FILS pour un montant 17 934.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord au projet de « LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE » d'apporter une contribution financière pour ce programme.

- CIRCULATION DES POIDS-LOURDS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

Une rencontre a eu lieu le 13 janvier dernier avec les services du Conseil Départemental concernant les problèmes de circulation des poids-lourds sur le territoire communal.

Des comptages spécifiques seront mis en place en mars prochain sur la RD 17 et la RD17A.

- TRAVAUX PAR APRR, ROUTE DES COMBES :

Des travaux portant sur la création d'un chemin d'accès, d'un portique et d'une desserte électrique souterraine ont actuellement lieu, route des Combes, pour le compte de la Société APRR.

- ANNULATION DE LA PISCINE :

Monsieur le Maire délivre au Conseil Municipal, les éléments qu'il a pu recueillir dernièrement, concernant l'annulation des cours de natation prévus pour les classes de CE1, durant ce mois de janvier.

Depuis près d'un an, la Communauté d'Agglomération a entrepris des travaux de rénovation de la Piscine Plein Soleil, dans le but notamment de favoriser l'accueil des classes de primaires.

La réouverture de l'établissement était initialement prévue au début du mois de janvier 2020 pour le début du cycle d'apprentissage des classes de CE1 issues des écoles du Sud de l'Agglomération (dont DRUILLAT).

Malheureusement, le chantier ayant pris du retard, la livraison du bâtiment va être décalée d'un mois, soit début février (sous réserve de respect du calendrier final).

La Communauté d'Agglomération a proposé de s'organiser pour accueillir les classes concernées à la piscine Carré d'Eau, durant ce mois de janvier.

Monsieur le Maire regrette que les échanges relatifs à ce dossier ne soient intervenus qu'entre les services de la Communauté d'Agglomération et l'Inspection Académique ; à l'exclusion du conseil municipal et des enseignants du groupe scolaire.

L'Inspectrice d'Académie a donc pris unilatéralement la décision de réduire le nombre de séances de natation et d'attendre la réouverture de la piscine Plein Soleil, au motif que « cela permettrait aux équipes pédagogiques de préparer les élèves dans les conditions initialement prévues ».

- PARC EOLIEN :

Afin de couper court à certaines fausses rumeurs actuellement en circulation concernant la création d'un parc éolien sur le territoire communal, Monsieur le Maire rappelle que le seul projet ayant donné lieu à discussion au sein du conseil municipal lors de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2019 portait sur une demande présentée par la Société KALLISTA.

Cette dernière proposait d'installer une borne de recharge rapide pour les voitures électriques au bord de l'autoroute et comportait effectivement l'installation de 2 éoliennes.

Le Conseil Municipal avait étudié et refusé de donner suite à cette proposition à une très large majorité, lors de la séance énoncée ci-dessus (16 septembre 2019).

Il n'y a donc, à ce jour, aucun projet de ce type à l'étude.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Lundi 17 février 2020 à 20 h 00,**

- **Lundi 09 mars 2020 à 20 h 00.**

Heure de clôture de la présente séance : 22 h 00